Guide d'action sociale

Les aides aux familles

ALLOCATIONS FAMILIALES

Caf de la Haute-Savoie

2025

MAJ de 02/2025

Sommaire

Les aides d'action sociale aux familles 7

Enfance et jeunesse

Vacances ..... 8 - 10
Achat d'un ordinateur à son ado 11
Bafa 12
Bafd 13
Rentrée étudiante 14
Structures et services aux familles 15

Solidarité et insertion

Répit des parents d'enfants en situation de handicap 16
Aide à domicile 17
Médiation familiale 18
Secours et prêt de dépannage 19

Logement et cadre de vie

Prêt pour l'accès à un logement 20
Prêt d'équipement ménager, mobilier ou puériculture 21
Structures et services aux familles 22

Les aides d'action sociale aux familles

Bénéficiaires

Allocataires de la Caf de la Haute-Savoie*, avec au moins un enfant de moins de 20 ans à charge au sens des prestations, bénéficiaires d'au moins une de ces aides au moment de la demande :

- Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)
- Allocations familiales (Af)
- Complément familial (Cf)
- Allocation de rentrée scolaire (Ars)
- Allocation de soutien familial (Asf)
- Allocation différentielle (Adi)
- Aide personnalisée au logement (Apl)
- Allocation de logement familiale (Alf)
- Allocation d'éducation pour l'enfant handicapé (Aeeh)
- Allocation aux adultes handicapés (Aah)
- Revenu de solidarité active (Rsa)
- Prime d'activité (Ppa)

** Sauf exceptions (cf. fiches)*

Aides

Aides financières individuelles pouvant être attribuées :

- suite de la réalisation d'un diagnostic social (aide sur projet) ;
- sur la base de critères prédéfinis par la Caf (aide sur critères) ;
- en réponse à des situations d'urgence (aide d'urgence ou secours).

Les aides sur critères sont calculées sur la base du quotient familial de l'allocataire en fonction de la situation de l'allocataire et des membres du foyer (attestation de quotient familial téléchargeable sur caf.fr et l'appli mobile Caf – Mon Compte).

Les aides aux allocataires sont versées dans la limite des crédits disponibles.

Vacances en famille

Faciliter le départ en vacances des familles

74

Bénéficiaires

Allocataires pouvant prétendre aux aides d'action sociale aux familles en janvier N et ayant :

- au moins un enfant à charge âgé de moins de 18 ans ;
- un quotient familial ≤ à 900 € en janvier N.

Conditions d'attribution

Séjour en famille dans un centre familial, maison, appartement ou camping du réseau Vacaf, effectué pendant les vacances scolaires de la zone A.

Aide au transport (complémentaire)

- Bénéficiaires de l'aide aux vacances en famille avec quotient familial ≤ à 900 € en janvier N, ayant versé des arrhes ou un acompte pour un séjour effectué durant les vacances d'été de l'année N.
- 100 € pour un trajet domicile-vacances de 200 à 400 km ; 200 € pour un trajet domicile-vacances de plus de 400 km.
- Versement automatique le mois précédant le départ en vacances.

Montant

Prise en charge d'une partie du coût d'un séjour par an en fonction du quotient familial de janvier N de l'allocataire dans la limite de 8 jours / 7 nuits consécutifs et de 1 500 € :

- QF ≤ à 400 € : 75 % du séjour ;
- QF de 401 € à 620 € : 50 % du séjour ;
- QF de 621 € à 900 € : 40 % du séjour.

Démarches

Choisir et réserver dans un lieu de vacances du réseau Vacaf et lui communiquer son n° d'allocataire.

Versement par la Caf de l'aide directement à l'organisme de vacances qui la déduit du montant de la facture. L'allocataire ne paie que la différence.

Contact

Centrale d'information Vacaf
www.vacaf.org
contact@vacaf.org

La Caf accorde son aide aux organismes de vacances qui répondent aux critères de mixité filles/garçons, de neutralité philosophique, politique et syndicale et n'imposent pas de pratique religieuse.

Vacances des enfants (séjour)

Faciliter le départ des enfants en séjours de vacances, camps et séjours linguistiques

74

Bénéficiaires

Allocataires pouvant prétendre aux aides d'action sociale aux familles en janvier N et ayant :

- au moins un enfant à charge âgé de moins de 18 ans ;
- un quotient familial ≤ à 900 € en janvier N.

Conditions d'attribution

Séjour de vacances, camp ou séjour linguistique de 5 jours / 4 nuits minimum, dans un organisme déclaré auprès du Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports et conventionné par la Caf ou Vacaf, effectué pendant les vacances scolaires de la zone A.

La Caf accorde son aide aux organismes de vacances qui répondent aux critères de mixité filles/garçons, de neutralité philosophique, politique et syndicale et n'imposent pas de pratique religieuse.

Montant

Prise en charge de 3 séjours maximum par an (dans la limite de 15 jours / 14 nuits) pour une partie du coût du séjour en fonction du quotient familial de janvier N de l'allocataire dans la limite d'un plafond :

- QF ≤ à 400 € : 75 % du séjour dans la limite de 36 €/jour ;
- QF de 401 € à 620 € : 50 % du séjour dans la limite de 30 €/jour ;
- QF de 621 € à 900 € : 40 % du séjour dans la limite de 26 €/jour.

Démarches

Choisir et réserver les vacances de son enfant auprès d'un organisme de vacances conventionné en lui indiquant le droit à l'aide de la Caf pour les vacances des enfants.

Inscription de l'enfant par l'organisme de vacances.

Versement par la Caf de l'aide directement à l'organisme de vacances qui la déduit du montant de la facture. L'allocataire ne paie que la différence.

Contact

Centrale d'information Vacaf
www.vacaf.org
contact@vacaf.org

Vacances des enfants (accueil de loisirs)

Faciliter l'accès des enfants à un accueil de loisirs

74

Bénéficiaires

Allocataires pouvant prétendre aux aides d'action sociale aux familles en janvier N et ayant :

- au moins un enfant à charge âgé de moins de 18 ans ;
- un quotient familial ≤ à 900 € en janvier N.

Conditions d'attribution

Présence toute la journée au sein d'un accueil de loisirs, en Haute-Savoie, en Savoie ou dans l'Ain, déclaré auprès du Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (y compris pour un séjour accessoire ou séjour court organisé par l'accueil de loisirs).

La Caf accorde son aide aux organismes de vacances qui répondent aux critères de mixité filles/garçons, de neutralité philosophique, politique et syndicale et n'imposent pas de pratique religieuse.

Montant

11 € par jour et par enfant dans la limite de 40 jours par an.

Démarches

Choisir et réserver les vacances en informant l'accueil de loisirs du droit à l'aide aux vacances versée par la Caf.

La Caf verse directement l'aide à l'accueil de loisirs qui la déduit du montant de la facture. L'allocataire ne paie que la différence.

Contact

www.monenfant.fr / Recherche d'un mode d'accueil

Achat d'un ordinateur à son ado

Faciliter la scolarité des ados et l'inclusion numérique de tous les membres du foyer

74

Bénéficiaires

Allocataires pouvant prétendre aux aides d'action sociale aux familles et ayant :

- au moins un enfant à charge âgé de 11 à 12 ans dans l'année N ;
- un quotient familial ≤ à 900 € au moment de la demande.

Conditions d'attribution

Achat d'un ordinateur fixe ou portable (hors extension de garantie).

Montant

80 % du coût de l'ordinateur dans la limite de 400 €.

Une participation maximum au financement d'un ordinateur par foyer tous les 4 ans.

Démarches

Télécharger la demande d'aide sur www.caf.fr / Ma Caf (74000) / Vie personnelle. La retourner à la Caf, dûment complétée, accompagnée de la facture détaillée acquittée datant de 2 mois maximum.

Les allocataires ayant des difficultés financières peuvent demander à la Caf de verser l'aide au commerçant (hors achat en ligne), avant l'achat de l'ordinateur.

Dans ce cas, retourner à la Caf la demande d'aide dûment complétée, accompagnée d'un devis détaillé datant de 2 mois maximum et du relevé d'identité bancaire du commerçant. Une fois l'achat réalisé, fournir à la Caf la facture détaillée acquittée.

Contact

Caf de la Haute-Savoie
32 30 (service gratuit + prix appel)
www.caf.fr

Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur

Soutenir les jeunes qui s'engagent dans une formation d'animateur de centres de vacances ou de loisirs

Bénéficiaires

Personnes, âgées de 16 ans et plus, résidant en Haute-Savoie au moment du stage pour devenir animateur de centres de vacances ou de loisirs.

Conditions d'attribution

Effectuer la formation (Bafa) au sein d'un organisme conventionné par la Caf de la Haute-Savoie.

Montant

- **Bafa 1 -** Formation générale : 200 €.
  Versement à l'organisme de formation qui le déduit de la facture du stagiaire.
- **Bafa 3** - Approfondissement ou qualification (stage débuté à partir du 1er juillet 2023) : 200 €.
  Versement direct au stagiaire.

Démarches

- **Bafa 1 :** L'organisme de formation complète et transmet à la Caf la demande de remboursement par période de stage.
- **Bafa 3 :** A l'issue du 3e stage, le stagiaire adresse à la Caf le formulaire de demande dûment complété accompagné des pièces justificatives demandées.

Contact

Caf de la Haute-Savoie
32 30 (service gratuit + prix appel)
www.caf.fr

Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur

Soutenir les jeunes qui s'engagent dans une formation de directeur de centres de vacances ou de loisirs

74

Bénéficiaires

Personnes, âgées de 21 ans et plus, résidant en Haute-Savoie au moment du stage pour devenir directeur de centres de vacances ou de loisirs.

Conditions d'attribution

Effectuer la formation (Bafd) au sein d'un organisme conventionné par la Caf de la Haute-Savoie.

Montant

- **Bafd 1 -** Formation générale : 250 €.
  Versement à l'organisme de formation qui le déduit de la facture du stagiaire.
- **Bafd 3** - Perfectionnement ou renouvellement : 250 €.
  Versement à l'organisme de formation qui le déduit de la facture du stagiaire.

Démarches

L'organisme de formation complète et transmet à la Caf la demande de remboursement par période de stage.

Contact

Caf de la Haute-Savoie
32 30 (service gratuit + prix appel)
www.caf.fr

Rentrée étudiante

Soutenir les parents dont les enfants poursuivent des études supérieures en France

74

Bénéficiaires

Allocataires pouvant prétendre aux aides d'action sociale aux familles et ayant :

- un quotient familial ≤ à 900 € sur au moins un mois de l'année N ;
- un enfant à charge au sens des prestations, étudiant, âgé de 18 à 21 ans à la rentrée scolaire de l'année N ;
- des dépenses pour la location d'un logement et/ou le transport de leur enfant étudiant.

Conditions d'attribution

L'étudiant :

- est inscrit dans un établissement d'études supérieures en France même dans un autre département (Iut, faculté, Bts, etc.) ;
- perçoit une rémunération ≤ 55 % du Smic.

Le logement :

- l'entrée dans les lieux doit intervenir entre le 1er mai et le 31 décembre de l'année N ;
- répond aux conditions de confort et de salubrité pour l'octroi de l'aide au logement.

Dépenses pouvant être prises en charge :

- loyers d'avance et avances pour charge ;
- frais de bail et d'agence ;
- ouverture de compteurs (eau, gaz, etc.) ;
- assurance multirisque ;
- abonnement aux transports en commun...

Montant

- 350 € maximum si l'étudiant prend un logement indépendant ;
- 150 € maximum si l'étudiant n'a que des frais de transport.

Démarches

Télécharger le formulaire de demande sur www.caf.fr / Ma Caf (74000) / Logement. Le retourner à la Caf avant la fin de l'année N, dûment complété et accompagné des justificatifs nécessaires.

Contact

Caf de la Haute-Savoie
32 30 (service gratuit + prix appel)
www.caf.fr

MAJ de 02/2025

Soutien de structures et services aux familles

Faciliter le quotidien des parents, les relations parents-enfants, le développement de l'enfant

Développement, diversification et maintien de structures et de services aux familles sur les territoires. Quand la Caf apporte son financement, c'est moins cher pour vous !

Dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse, la Caf soutient pour vous :

- des établissements d'accueil du jeune enfant (crèches, micro-crèches, etc.) ;
- des assistants maternels et des Maisons d'assistants maternels (Mam) ;
- des Relais petite enfance (Rpe ex-Ram) ;
- des Lieux d'accueil enfants-parents (Laep) ;
- des Accueils de loisirs sans hébergement (Alsh) ;
- des centres de vacances ;
- des espaces-rencontres ;
- des Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas) ;
- des ludothèques ;
- le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap) ;
- des centres sociaux et des espaces de vie sociale.

Contacts

Caf de la Haute-Savoie
www.caf.fr / Ma Caf (74000) / Vie personnelle / Enfance et jeunesse
www.monenfant.fr / Recherche d'un mode d'accueil

Mairies et intercommunalités

Reaap74
06 61 03 93 43
www.reaap74.fr

Répit des parents d'enfants en situation de handicap

Permettre aux parents d'enfants en situation de handicap de bénéficier d'un temps de répit

Bénéficiaires

Parents d'enfant(s) en situation de handicap, à charge au sens des prestations, âgé(s) de 0 à 20 ans révolus et bénéficiant de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh) ou âgé(s) de 0 à 18 ans révolus et bénéficiant de l'Allocation journalière de présence parentale (Ajpp) versées par la Caf de la Haute-Savoie.

Autres conditions

Un(e) professionnel(le) de l'association conventionnée veille sur l'enfant pendant au moins 3 heures consécutives, en l'absence des parents du domicile :

- qui se rendent à un rendez-vous (convocation, démarches administratives ou personnelles, etc.), pratiquent une activité, un loisir...
- ponctuellement : en journée, en soirée, le week-end.

Le soutien de la Caf couvre uniquement les interventions auprès du(des) enfant(s) en situation de handicap.

Montant

C'est gratuit. La Caf finance jusqu'à 200 heures d'intervention par an et par famille et jusqu'à 300 heures par an et par famille en cas de présence dans le foyer de plusieurs enfants en situation de handicap.

Démarches

Contacter une association conventionnée et planifier un entretien pour évaluer le besoin et préparer ensemble les interventions.

Contacts

Association de l'aide familiale populaire (Aafp)
04 50 24 32 00
accueil.meythet@aafp74.org

Aide à domicile en milieu rural (Admr)
04 50 24 14 14
accueil@fede74.admr.org

Bulle d'Air (dès 3 ans)
04 79 62 87 38
contact@repitbulledair-ra.fr

Aapei Epanou - Cap'handi services
09 53 89 18 64
contact.caphandiservices@aapei-epanou.org

Association Différences
04 80 48 82 82
accompagnementadomicile74@gmail.com

MAJ de 02/2025

Aide à domicile

Soutenir les familles lors d'évènements fragilisants par l'intervention de professionnels qualifiés à domicile

Bénéficiaires

Allocataires avec au moins 1 enfant à charge et/ou vivant une 1e grossesse à risques et traversant une période difficile (arrivée d'un enfant, maladie, décès, séparation, divorce, etc.).

Autres conditions

Intervention d'un(e) professionnel(le) qualifié(e) à domicile pour l'accompagnement :

- aux tâches matérielles : entretien du logement, du linge, courses, préparation de repas, aide à la gestion du quotidien ;
- à la prise en charge des enfants : toilette, repas, éveil, activités, aide à la scolarité, soutien à la parentalité.

Montant

Participation financière selon le quotient familial.

La Caf subventionne 2 associations d'aide à domicile du département. L'association de votre secteur étudiera, avec vous, votre situation et apportera une réponse adaptée à vos besoins. Quand la Caf finance, c'est moins cher pour vous !

Contacts

Association de l'aide familiale populaire (Aafp)
5 rue du Chaudairon à Meythet
04 50 24 32 00
www.aafp74.org

Aide à domicile en milieu rural (Admr)
15 impasse de la Lécherte à Argonay
04 50 24 14 14
www.74.admr.org

Médiation familiale

Permettre aux familles de restaurer le lien familial en favorisant l'écoute et le dialogue

Bénéficiaires

- Allocataires pouvant prétendre aux aides d'action sociale aux familles.
- Parents en situation de séparation ou de divorce, grands-parents souhaitant garder des liens avec leurs petits-enfants, personnes devant régler une succession, etc, lorsque les échanges deviennent conflictuels.

Le médiateur familial :

- est qualifié (diplôme d'Etat), formé à l'écoute et à la négociation entre les personnes ;
- tient compte des droits, des devoirs et des besoins de chacun ;
- ne prend parti pour personne, ne juge pas et ne prend pas de décision pour les participants ;
- aide à trouver une solution concrète au conflit ou à la situation.

Montant

Entretien d'information gratuit puis participation financière aux autres entretiens selon le quotient familial.

La Caf subventionne 2 associations du département. Quand la Caf finance, c'est moins cher pour vous !

Contacts

Couples et familles
14 rue de la Poste à Annecy
04 50 45 82 90
www.couplesetfamilles74.fr

École des parents et des éducateurs
31 grande rue d'Aléry à Cran-Gevrier
04 50 45 13 67
www.epe74.org

Secours et prêt de dépannage

Soutenir les familles face à des difficultés exceptionnelles et momentanées

74

Bénéficiaires

- Allocataires pouvant prétendre aux aides d'action sociale aux familles.
- Non allocataires, en cas de décès d'un enfant, si la prime naissance a été versée.

Cas particuliers : la Commission de secours, s'appuyant sur un rapport social, peut accorder à des parents non-gardiens une aide non remboursable (secours).

Prêt de dépannage ou prêt d'honneur

Contracter un prêt, c'est s'engager à le rembourser intégralement. Prélèvement sur les prestations mensuelles versées par la Caf selon les modalités fixées par la Commission de secours.

Montant

Décision de la Commission de secours sur la nature de l'aide (secours ou prêt de dépannage), son montant et ses modalités de versement (à l'allocataire ou tiers-payant).

Reste à charge des familles de 10 % minimum du montant de la dépense.

Démarches

Demande formulée par un travailleur social de Haute-Savoie dans le cadre d'une enquête sociale préalable et d'un projet d'accompagnement social. Justificatifs des dépenses à joindre.

Contacts

Caf de la Haute-Savoie
Service des interventions sociales
04 50 88 49 36

21 av de Genève
Annecy

24 r du Parc
Annemasse

355 av du Noiret
Cluses

23 ch de Morcy
Thonon-les-Bains

Prêt pour l'accès à un logement

Soutenir les familles dans l'accès à un logement (location)

74

Bénéficiaires

Allocataires de la Caf de la Haute-Savoie avec au moins un enfant à charge au sens des prestations ou une 1e grossesse déclarée et un quotient familial compris entre 621 €* et 900 €.

Conditions d'attribution

Logement loué situé en Haute-Savoie et répondant aux conditions de peuplement et de salubrité fixées pour l'octroi d'une aide au logement.

Justifier de dépenses liées à la location d'un logement :

- Caution ou dépôt de garantie.
- Loyer(s) d'avance ou avance(s) pour charges.
- Frais d'agence.
- Frais d'ouverture de compteurs (eau, gaz, électricité).
- Assurance multirisque.

Contracter un prêt, c'est s'engager à le rembourser intégralement.

Modalités fixées dans le contrat en fonction du montant emprunté, du quotient familial, etc. Prélèvement possible sur les prestations mensuelles versées par la Caf ou prélèvement automatique sur le compte de l'allocataire.

**QF ≤ à 620 € : la Caf cofinance le Fonds de solidarité logement, contactez le Département.*

Montant

Prêt sans intérêts de 1 400 € maximum pour un logement dans le secteur privé ou de 700 € maximum pour un logement dans le secteur public.

Après signature du contrat de prêt, les fonds sont versés sur le compte bancaire du bailleur du logement.

Possibilité de contracter un Prêt pour l'accès à un logement et un Prêt pour l'équipement ménager, mobilier ou puériculture dans la limite de 1 400 € au total.

Démarches

Formuler une demande par l'intermédiaire du Département soit le mois d'entrée dans le logement, soit dans les 2 mois civils précédant ou suivant l'entrée dans le logement. Le quotient familial le plus favorable de cette période est pris en compte. Joindre :

- un état détaillé des dépenses à effectuer ;
- une attestation du bailleur précisant la location pour une durée minimum de 3 ans pour un logement vide (secteur privé) ou d'au moins 1 an pour un meublé.

Contact

Caf de la Haute-Savoie
32 30 (service gratuit + prix appel)
www.caf.fr

MAJ de 02/2025

Prêt d'équipement ménager, mobilier ou puériculture

Soutenir les familles dans l'équipement de leur logement

74

Bénéficiaires

Allocataires de la Caf de la Haute-Savoie avec au moins un enfant à charge au sens des prestations ou une 1e grossesse déclarée et un quotient familial ≤ à 900 €.

Conditions d'attribution

Ne pas avoir réglé en totalité pour l'acquisition d'un ou plusieurs :

- **Appareils ménagers :** aspirateur, appareil de chauffage, four, plaque de cuisson, cuisinière, micro-ondes, machine à coudre, lave-linge, réfrigérateur, congélateur, lave-vaisselle, sèche-linge, hotte aspirante.
- **Equipement mobilier :** mobilier de cuisine, de séjour, de chambre à coucher, de salle de bains (sauf petit équipement d'appoint)
- **Equipement informatique :** ordinateur de bureau, portable et imprimante.
- **Matériel de puériculture :** lit, table à langer, poussette, siège auto.

Contracter un prêt, c'est s'engager à le rembourser intégralement.

Modalités fixées dans le contrat en fonction du montant emprunté, du quotient familial, etc. Prélèvement possible sur les prestations mensuelles versées par la Caf ou prélèvement automatique sur le compte de l'allocataire.

Montant

Prêt sans intérêts de 1 000 € au maximum.

Après signature du contrat de prêt, les fonds sont versés sur le compte bancaire de l'allocataire (sauf cas particulier de découvert).

Possibilité de contracter un Prêt pour l'accès à un logement et un Prêt pour l'équipement ménager, mobilier ou puériculture dans la limite de 1 400 € au total.

Démarches

Télécharger le formulaire de demande sur www.caf.fr / Ma Caf (74000) / Logement. Le retourner à la Caf dûment complété et accompagné d'un devis ou document nominatif, de moins de 30 jours au moment de la demande, précisant la nature et le prix des articles, daté, établi sur papier à en-tête par un commerçant de Haute-Savoie, Ain ou Savoie.

Contact

Caf de la Haute-Savoie
32 30 (service gratuit + prix appel)
www.caf.fr

Structures et services aux familles

Favoriser l'inclusion sociale, la réalisation de projets, la citoyenneté de proximité, l'autonomie des jeunes, etc.

Développement, diversification et maintien de structures et de services aux familles sur les territoires. Quand la Caf apporte son financement, c'est moins cher pour vous !

Dans les domaines du logement et du cadre de vie, la Caf soutient pour vous :

- des centres sociaux et des espaces de vie sociale ;
- des Foyers de jeunes travailleurs (Fjt) ;
- le Fonds de solidarité logement (Fsl) ;
- des services intervenant dans la lutte contre la non-décence du logement (Soliha, Urbanis).

Contacts

Caf de la Haute-Savoie
www.caf.fr / Ma Caf (74000) / Logement

Conseil départemental de la Haute-Savoie
www.hautesavoie.fr / Logement

LA CAF DE LA HAUTE-SAVOIE,

solidaire et engagée

caf·fr

2 rue Emile Romanet
74987 ANNECY CEDEX 9

3230 Service gratuit + prix appel